



Cultures → En céréales, les propositions de Peter Mandelson à l'OMC menacent non seulement la préférence communautaire mais aussi le mécanisme de l'intervention.

OMC : l'offre de l'UE ne résiste pas à l'analyse

Au fur et à mesure que se rapproche la Conférence ministérielle de l'OMC qui doit réunir du 13 au 18 décembre à Hong Kong les représentants de 149 pays, les déclarations des principaux protagonistes de la négociation agricole se multiplient. Chacun tente de faire porter aux autres le chapeau d'un éventuel échec aux yeux de l'opinion mondiale. Plus il réussira dans cette entreprise, plus le camp adverse sera susceptible de se trouver sous pression à Hong Kong.

Les Etats-Unis excellent à ce jeu dont l'Union européenne est devenue la cible principale, compte tenu de ses divisions et de la propension à céder de son négociateur en chef, le Commissaire Mandelson.

Dans ce contexte, il faut reconnaître les mérites des ministres français de l'Agriculture et du Commerce extérieur, M^{me} Lagarde, qui multiplient les interventions dans les médias - y compris anglo-saxons - pour rappeler un certain nombre de vérités sur la PAC, sur les politiques agricoles des adversaires de l'UE... et sur les offres de concessions déposées par M. Mandelson le 28 octobre dernier sur les bureaux de l'OMC.

Des ministres porte-vérités

Ces propositions, l'AGPB et l'AGPM les ont immédiatement dénoncées, tout particulièrement celles qui concernent la protection aux frontières. C'est sur ce point en effet que la Commission européenne était attendue fin octobre, ses positions sur la concurrence à l'exportation et sur

les soutiens internes (soutiens de prix, paiement directs) étant déjà connues (voir encadré).

En matière de protection aux frontières, l'offre du 28 octobre tend à abaisser de 50 % les droits de douane sur le maïs qui se présente aux portes de l'UE De 94 €/tonne actuellement, il passerait donc à 47 €/t.

Pour analyser ce que pourraient être les conséquences d'une telle baisse, on peut raisonner sur deux hypothèses :

• **Première hypothèse**, celle d'un maïs se présentant aux portes de l'UE à un prix équivalent au prix médian du maïs argentin CAF Rotterdam ces 5 dernières campagnes, soit 107 \$/tonne, avec une parité de 1,20 \$ pour 1 € (parité actuelle).

Avant passage de la douane, le prix en euro est de 90 €/t. Après application du droit de 47 €/t, il s'élève à 137 €/t. A cela il faut ajouter 11 €/t de frais de débarquement et de transport pour aboutir à un prix de 148 €/t rendu usine d'aliment du bétail de Bretagne ou de Catalogne, deux grandes zones d'élevage européennes proches des côtes.

Pour arriver au même prix dans les mêmes usines, en tenant compte d'un prix de transport de 35 €/t, un blé ou maïs d'une grande zone de production européenne de céréales doit être vendu au maximum à 113 €/t sortie organismes stockeurs (coopératives et négociants), majorations mensuelles comprises. Soit environ 100 €/t pour le producteur.

• **Seconde hypothèse**, le prix aux portes de l'UE équivalent au prix le plus bas du maïs argentin CAF Rotterdam ces 5 dernières

PRIX D'ENTREE DU MAIS DANS L'UE AVEC DROIT REDUIT DE 50 % (Proposition Mandelson)

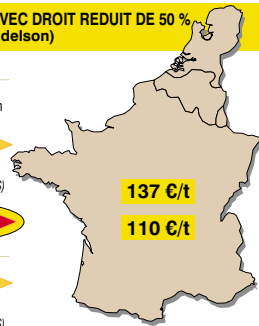
Hypothèse 1 :

Fob Argentine	Fret Arg-Rotterdam	CAF Rotterdam
87 \$/t	20 \$/t	107 \$/t
(prix médian 2000/01 à 2004/05)	(coût médian 2000/01 à 2004/05)	(1€ = 1,20 \$)

Hypothèse 2 :

73,5 \$/t	11,5 \$/t	85 \$/t
(prix le plus bas 2000/01 à 2004/05)	(coût le plus bas 2000/01 à 2004/05)	(1€ = 1,35 \$)

+ 47 €/t



campagnes, soit 85 €/t, et la parité est de 1,35 \$ pour 1 € (parité au printemps 2005).

Avant passage de la douane, le prix en euro est de 63 €/t et, après, de 110 €/t. Rendu à l'usine d'aliment du bétail bretonne ou catalane, il coûte 121 €/t. Pour arriver au même prix, le blé ou le maïs venu des grandes zones de production européenne devrait être vendu 86 €/t maximum sortie organismes stockeurs. Du coup, ceux-ci iraient forcément vendre à l'intervention (101 €/t + majorations mensuelles). Mais ce sont là des millions de tonnes qui sont en jeu, de quoi faire implorer le système de soutien de prix des céréales qu'est l'intervention.

Risque d'implosion de l'intervention

Si l'on examine les cotations du maïs argentin CAF Rotterdam durant les 5 dernières campagnes et si l'on retient des paramètres de 1,20 \$ pour 1 € pour la parité monétaire et de 47 €/t pour les droits de douane, il apparaît une

situation théorique où, pendant 18 semaines durant les 5 dernières campagnes, l'intervention aurait été préférable à l'expédition de céréales de nos grandes zones de production vers la Bretagne et la Catalogne.

En revanche, avec une parité de 1,35 \$ pour 1 €, le nombre de semaines aurait été de 85. Il y a là un risque que la filière céréalière ne peut courir.

Bien sûr, certains prétendent qu'il apparaîtra dans l'avenir des débouchés massifs des céréales dans le secteur des bioénergies et de la végéto-chimie, que la production régressera dans les pays les moins compétitifs de l'UE, par exemple du fait du découplage total, et que d'éventuelles pertes de débouchés dans des zones d'élevage proches des côtes seraient donc supportables. Mais dans l'ordre du vraisemblable, toute cela est quand même plus lointain que l'application d'un nouvel accord de l'OMC en 2007.

Pour l'AGPB donc, il ne peut y avoir conclusion d'un tel accord sans un niveau suffisant de pro-

Soutiens internes et aides à l'export : rappels

■ En matière de soutiens internes, la Commission européenne propose de réduire de 70 % les soutiens de l'UE classés comme « distorsifs ». Il apparaît qu'une telle réduction serait « couverte » sans problème par la transformation de la majeure partie des compensations en paiements découplés due à la réforme de la PAC de 2003.

En ce qui concerne les aides à l'export, la Commission européenne confirme son offre de suppression des restitutions à l'exportation, la concrétisation de cette offre étant conditionnée à des avancées similaires de la part des autres pays. Pour l'AGPB, le compte n'y est pas. D'une part, il faut qu'un mécanisme continue à garantir les exportations contre les errements des monnaies. D'autre part, il faut absolument inclure dans les contreparties demandées la suppression du système de marketing loan américain (compensation intégrale aux fermiers de la différence entre le prix de soutien et un prix de vente inférieur au prix de soutien).

tection aux frontières, qu'elle a situé à 65 €/t minimum lors de son Congrès de juin 2005.

ARTICLE REALISE PAR L'AGPB - CEREALIERES DE FRANCE